

Le 24/06/2026 à Saintry-sur-Seine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLICE MUNICIPALE :

LA VILLE DE SAINTRY-SUR-SEINE APPORTE DES CLARIFICATIONS FACTUELLES

Suite à la parution d'un nouvel article dans Le Parisien, la Ville de Saintry-sur-Seine souhaite apporter aux habitants des éléments de clarification factuels concernant sa Police municipale.

La Commune de Saintry-sur-Seine est confrontée de nouveau à la publication d'un article à charge, émanant d'un journal qui avait déjà publié un article émaillé d'erreurs à quelques jours des dernières élections municipales.

La Ville de Saintry-sur-Seine regrette donc que le traitement médiatique récent ait pu donner le sentiment de privilégier la polémique à une information pleinement équilibrée, fondée sur des faits vérifiés et une analyse contradictoire. Solliciter un Maire à quelques heures du bouclage du journal, en exigeant de lui qu'il délaisse ses responsabilités en pleine journée, revient en pratique à empêcher toute réaction de sa part. La commune rappelle qu'un sujet aussi sensible que la sécurité publique exige le temps nécessaire à une réponse sérieuse, documentée et responsable.

Depuis l'arrivée aux responsabilités de l'équipe municipale, la sécurité constitue une priorité. Cette volonté s'est traduite par des décisions concrètes et des investissements significatifs en faveur de la Police municipale : inauguration de nouveaux locaux en 2021, déploiement de la vidéoprotection avec 44 caméras reliées au Centre de Surveillance Urbain Intercommunal, acquisition de 2 véhicules, de 3 vélos électriques, d'un bateau, d'un radar portatif, d'un éthylomètre, d'équipements de protection, de caméras individuelles, d'armes réglementaires, de licences radios, d'un logiciel métier, ainsi que des formations nécessaires à l'exercice des missions. Nous sommes loin de l'indigence décrite dans l'article du Parisien en question.

Votre sécurité est notre priorité et notre commune s'est donné les moyens de ses ambitions en la matière. Ce sont, au total, près de 2 millions d'euros qui ont été consacrés depuis 2020 à la Police municipale et, à travers elle, à la sécurité des Saintryennes et des Saintryens. Ces moyens démontrent que la Ville n'a pas abandonné sa Police municipale : elle lui a donné des outils concrets, adaptés et progressifs.

Pour autant, gérer sérieusement le budget communal impose de dépenser avec discernement. L'argent public doit être engagé lorsqu'une dépense est utile, justifiée et proportionnée. La majorité municipale refuse donc de céder à la pression médiatique ou à la facilité consistant à répondre à toute revendication par une dépense immédiate, sans analyse préalable.

Concernant les équipements de protection, la Ville rappelle que les policiers municipaux disposent des matériels nécessaires à leurs missions. Des acquisitions en habillement ont été régulièrement réalisées, notamment en chaussures adaptées, et la commune dispose de 7 gilets pare-balles, dont les derniers ont été achetés en 2024 et sont toujours valables.

Sur la question des primes, les montants versés ont été calculés conformément aux règles applicables, notamment en fonction du temps de présence effectif des agents concernés qui sont arrivés par voie de mutation entre mai et octobre 2025. Il ne s'agit donc pas d'un retrait de moyens, mais de l'application des textes réglementaires en vigueur, de façon objective et équitable.

La Ville précise que si des difficultés de fonctionnement et de communication apparaissent au sein d'un service, elles sont traitées dans le respect du cadre administratif, des agents et de la sécurité juridique.

Notre ambition demeure claire : disposer d'une Police municipale de proximité, présente sur le terrain, identifiée par les habitants, capable de prévenir les incivilités, de participer à la tranquillité publique et d'agir avec discernement lorsque la situation l'exige.

Comme dans de très nombreuses villes en France, il est regrettable que le débat public local ne s'appuie pas toujours sur les éléments factuels disponibles. Les élus qui travaillent dans l'intérêt de leurs concitoyens disposent de moyens d'information, notamment en Conseil municipal, en commission et à travers les documents administratifs communicables. Chacun doit pouvoir exercer son rôle démocratique avec sérieux, présence et responsabilité.

Les travaux, décisions, projets et autres sujets qui sont débattus au cours des différentes instances sont disponibles et accessibles à tous par le biais des outils de communication mis en place par la ville. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent également participer aux réunions publiques, notamment semestrielles organisées sur le thème de la sécurité et de l'urbanisme. Nos Conseils municipaux sont filmés et la parole est donnée à la population une fois l'assemblée délibérante terminée. Tous ces moyens doivent permettre, à celles et ceux qui le souhaitent, de disposer des informations réelles et sincères sur les différents sujets qui nous animent.

La Ville de Saintry-sur-Seine poursuivra son action avec exigence, responsabilité et transparence, au service de la sécurité et de la confiance de ses habitants.

Patrick RAUSCHER

Maire de Saintry-sur-Seine

avec le soutien de l'équipe majoritaire « Toujours Unis pour Saintry »